



## ORDRE DE SERVICE

---

Dans le cadre de l'exécution de notre politique, j'insiste, une fois de plus, sur l'importance capitale des relations humaines.

Déjà en 1955, Sa Majesté le Roi Baudouin, lors de son voyage au Congo Belge, en soulignait tout l'intérêt et la même année, dans le discours d'ouverture du Conseil de Gouvernement, mon prédécesseur exposa largement la politique que nous poursuivons sur ce plan.

Ce problème n'a rien perdu de son actualité.

En énonçant, dans sa déclaration du 13 janvier dernier, les principaux points de la doctrine qu'il entend mettre en œuvre au Congo, le Gouvernement liait intimement la question des relations humaines au programme des réformes qui sont de nature à réaliser la prospérité de ce pays et le bien-être de ceux qui l'habitent.

En mettant l'accent, à plusieurs reprises, sur l'intérêt primordial d'une collaboration confiante entre tous les habitants de ce pays, le Chef du Département a montré que l'esprit de compréhension, qui doit animer les intéressés, constitue l'une des conditions essentielles à la réalisation du programme politique, social et économique défini par le Gouvernement.

Il incombe aux agents, qui s'identifient avec l'Administration, celle-ci n'existant et n'agissant que par eux, d'adhérer sans réserve à cette manière de voir et de concrétiser leur adhésion dans leur comportement quotidien.

Les membres du personnel ne peuvent cependant se considérer comme libérés de toute obligation dans le domaine qui nous occupe s'ils se bornent à éviter toute attitude ou toute parole maladroites, de nature à indisposer légitimement ceux qui en font les frais ou à susciter chez eux l'amertume ou l'animosité : j'entends en outre pouvoir compter en l'espèce sur la collaboration sans réserve de tous les agents et sur l'action positive de chacun d'entre eux dans la sphère d'influence qui lui est propre.

Sans négliger l'aspect juridique des obligations professionnelles des agents tel qu'il a été rappelé ci-dessus, c'est surtout à la conscience de chacun d'entre eux, à leur dévouement à la chose publique que je fais appel en l'espèce.

Le problème des relations humaines est essentiellement une question de dignité, de correction et de savoir-vivre. A cet égard c'est par l'exemple quotidien que les agents ont l'occasion de donner personnellement la preuve de l'excellence des valeurs et des principes dont ils ont été jugés dignes de devenir les dépositaires et les représentants.

Pour que la politique du Gouvernement gagne tous les milieux, il incombe à chaque agent de l'Administration, à quelque échelon qu'il se trouve, de s'attacher à avoir des contacts personnels et humains dans un rayon aussi large que possible.

Au-delà des rapports strictement nécessaires pour la bonne marche du travail, il importe de multiplier les occasions pour rester en contact avec la masse de nos populations.

De l'harmonie des relations humaines dépend la confiance de la population en l'Administration.

Le maintien ou le rétablissement de ces relations confiantes, entre toutes les couches de la population et les agents de l'Administration, mettra en échec les influences néfastes des trublions de tout genre qui tentent de compromettre l'avenir de ce pays tel qu'il a été dessiné dans la récente déclaration gouvernementale.

De l'évolution qu'elle prévoit et qui doit s'accomplir, les agents de l'Administration sont, au premier chef, responsables.

J'ai confiance qu'il m'aura suffi de rappeler les obligations qui s'imposent aux membres du personnel : la façon dont ont été réalisées jusqu'ici les grandes tâches confiées à l'Administration de ce pays, m'autorise à croire que chacun apportera le meilleur de lui-même à l'accomplissement des tâches nouvelles et délicates qui nous attendent dans l'avenir.

Le Gouverneur Général,  
H. CORNELIS.